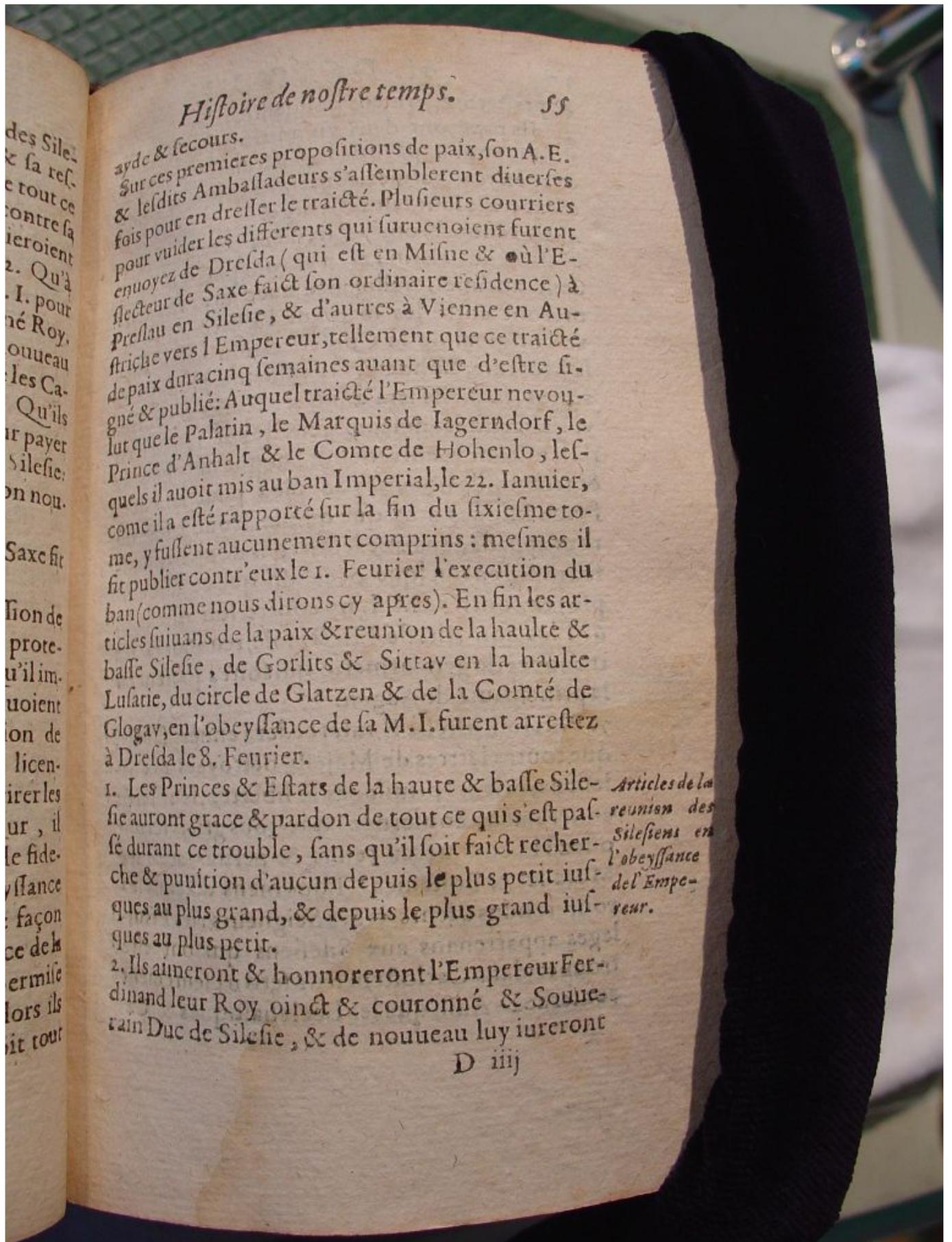


1621\_055.jpg



*Histoire de nostre temps.*

55

ayde & secours.

Sur ces premieres propositions de paix, son A. E. & lesdits Ambassadeurs s'assemblerent diuerses fois pour en dreiller le traicté. Plusieurs courriers pour vuidier les differents qui suruenoient furent enuoyez de Dresda ( qui est en Misne & où l'Electeur de Saxe faict son ordinaire residence ) à Preslau en Silesie, & d'autres à Vienne en Autriche vers l'Empereur, tellement que ce traicté de paix dura cinq semaines auant que d'estre signé & publié: Auquel traicté l'Empereur ne voulut que le Palatin, le Marquis de Iagerndorf, le Prince d'Anhalt & le Comte de Hohenlo, lesquels il auoit mis au ban Imperial, le 22. Ianuier, come il a esté rapporté sur la fin du sixiesme tome, y fussent aucunement comprins: mesmes il fit publier contr'eux le 1. Feurier l'execution du ban (comme nous dirons cy apres). En fin les articles suiuaus de la paix & reunion de la haulte & basse Silesie, de Gorlits & Sittav en la haulte Lusatie, du circle de Glatzen & de la Comté de Glogav, en l'obeyssance de sa M. I. furent arrestez à Dresda le 8. Feurier.

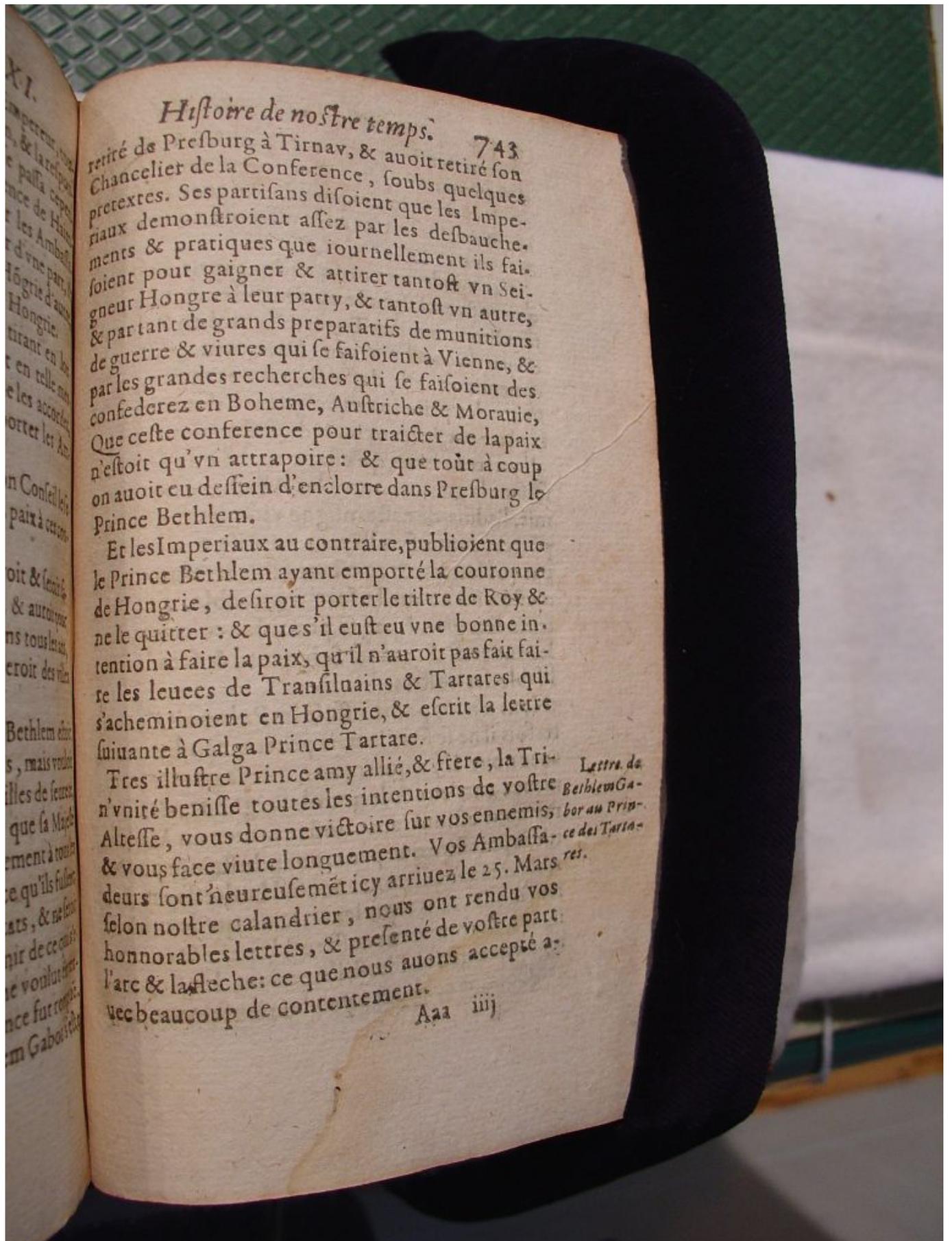
1. Les Princes & Estats de la haute & basse Silesie auront grace & pardon de tout ce qui s'est passé durant ce trouble, sans qu'il soit faict recherche & punition d'aucun depuis le plus petit iusques au plus grand, & depuis le plus grand iusques au plus petit.

2. Ils aineront & honoreront l'Empereur Ferdinand leur Roy oinct & couronné & Souuerain Duc de Silesie, & de nouveau luy iureront

*Articles de la reunion des Silesiens en l'obeyssance del'Empereur.*

D iij

1621\_743.jpg



*Histoire de nostre temps.*

743

retiré de Presburg à Tirnav, & auoit retiré son Chancelier de la Conference, sous quelques pretextes. Ses partisans disoient que les Imperiaux demonstroient assez par les desbauchemens & pratiques que iournellement ils faisoient pour gagner & attirer tantost vn Seigneur Hongre à leur party, & tantost vn autre, & par tant de grands preparatifs de munitions de guerre & viures qui se faisoient à Vienne, & par les grandes recherches qui se faisoient des confederez en Boheme, Autriche & Moraue, Que ceste conference pour traicter de la paix n'estoit qu'vn attrapoire: & que tout à coup on auoit eu dessein d'enclorre dans Presburg le Prince Bethlem.

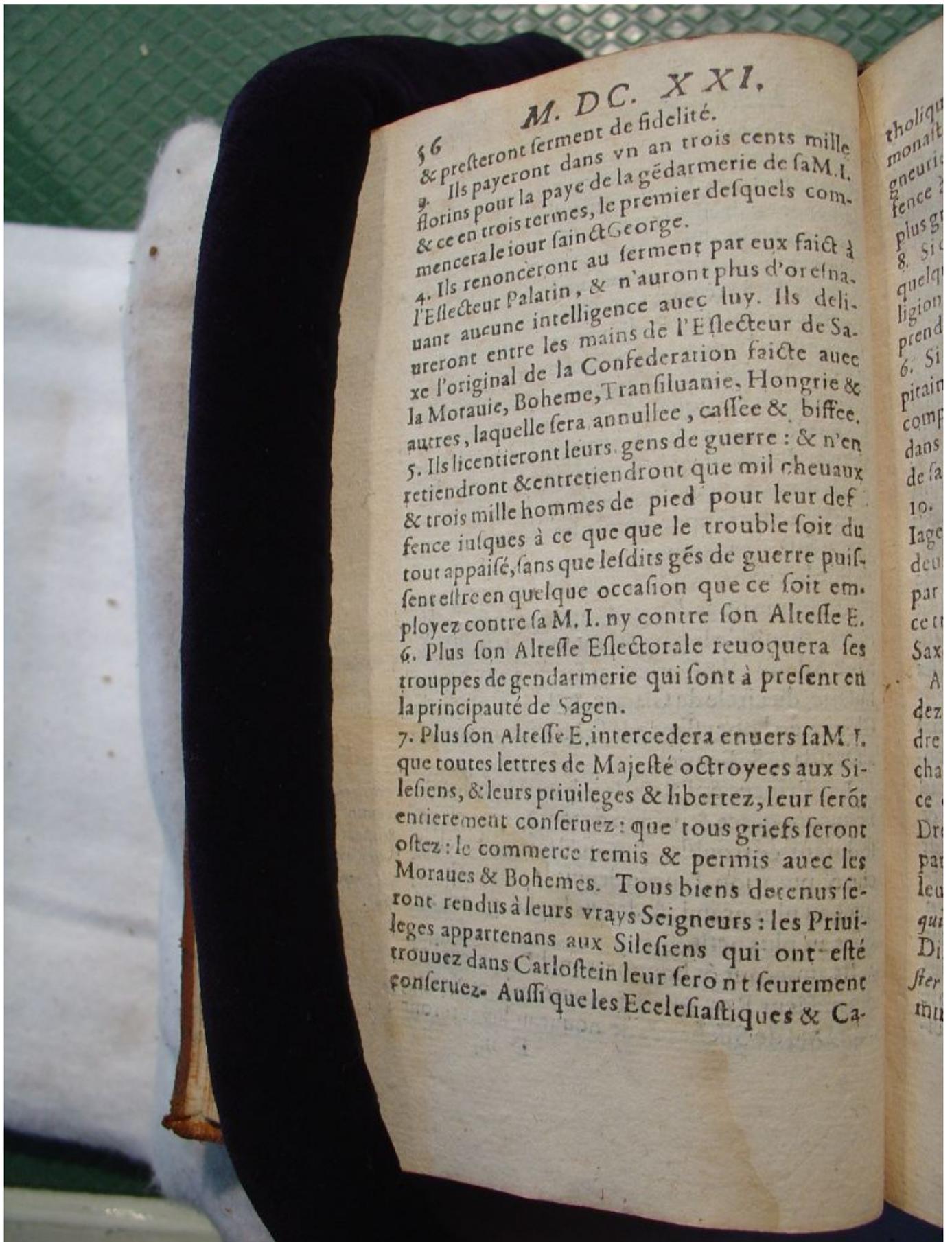
Et les Imperiaux au contraire, publioient que le Prince Bethlem ayant emporté la couronne de Hongrie, desiroit porter le tiltre de Roy & ne le quitter: & que s'il eust eu vne bonne intention à faire la paix, qu'il n'auroit pas fait faire les leuees de Transilnains & Tartares qui s'acheminoient en Hongrie, & escrit la lettre suiuate à Galga Prince Tartare.

Tres illustre Prince amy allié, & frere, la Trinité benisse toutes les intentions de vostre Altesse, vous donne victoire sur vos ennemis, & vous face viute longuement. Vos Ambassadeurs sont heureusement icy arriuez le 25. Mars selon nostre calandrier, nous ont rendu vos honorables lettres, & présenté de vostre part l'arc & la fleche: ce que nous auons accepté avec beaucoup de contentement.

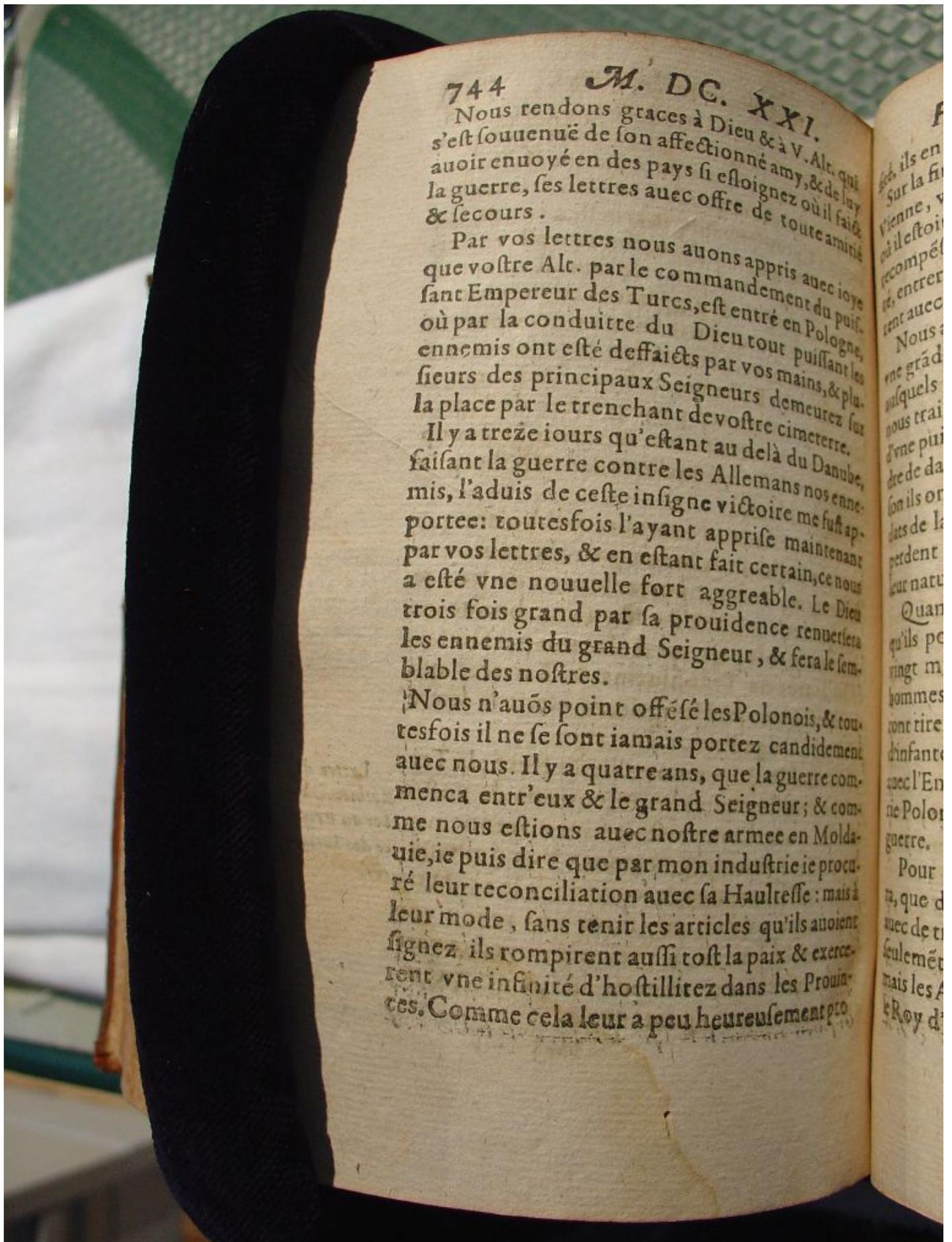
Aaa iiij

*Lettre de  
Bethlem Galga  
au Prince  
de Tartares.*

1621\_056.jpg



1621\_744.jpg



744

M. DC. XXI.

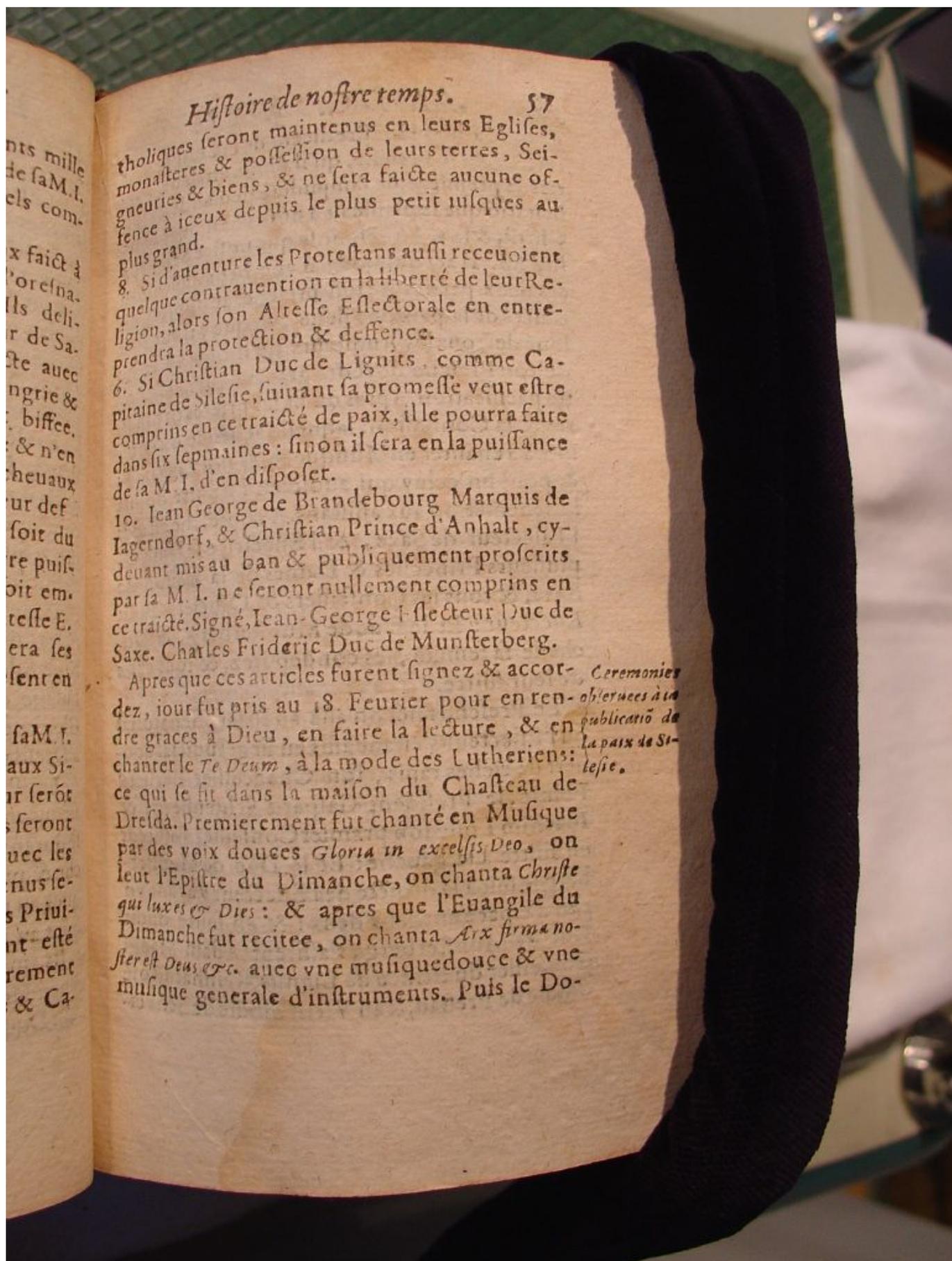
Nous rendons graces à Dieu & à V. Alt. qui s'est souuenu de son affectionné amy, & de luy auoir enuoyé en des pays si esloignez où il faisoit la guerre, les lettres avec offre de toute amitié & secours.

Par vos lettres nous auons appris avec ioye que vostre Alt. par le commandement du puissant Empereur des Turcs, est entré en Pologne, où par la conduitte du Dieu tout puissant, ennemis ont esté deffaits par vos mains, & plusieurs des principaux Seigneurs demeurez sur la place par le trenchant de vostre cimeterre.

Il y a treze iours qu'estant au delà du Danube, faisant la guerre contre les Allemans nos ennemis, l'aduis de ceste insigne victoire me fust apportee: toutesfois l'ayant apprise maintenant par vos lettres, & en estant fait certain, ce nouueau a esté vne nouvelle fort agreable. Le Dieu trois fois grand par sa prouidence renuertlera les ennemis du grand Seigneur, & fera le semblable des nostres.

Nous n'auons point offésé les Polonois, & toutesfois il ne se sont iamais portez candidement avec nous. Il y a quatre ans, que la guerre commença entr'eux & le grand Seigneur; & comme nous estions avec nostre armee en Moldauique, ie puis dire que par mon industrie ie procuré leur reconciliation avec sa Haultesse: mais à leur mode, sans tenir les articles qu'ils auoient signez, ils rompirent aussi tost la paix & exercerent vne infinité d'hostillitez dans les Provinces. Comme cela leur a peu heureusement pro-

1621\_057.jpg



*Histoire de nostre temps.* 57

Catholiques seront maintenus en leurs Eglises, monasteres & possession de leurs terres, Seigneuries & biens, & ne sera faite aucune offense à iceux depuis le plus petit iusques au plus grand.

8. Si d'adventure les Protestans aussi receuoient quelque controuention en la liberté de leur Religion, alors son Altesse Electoral en entreprendra la protection & deffence.

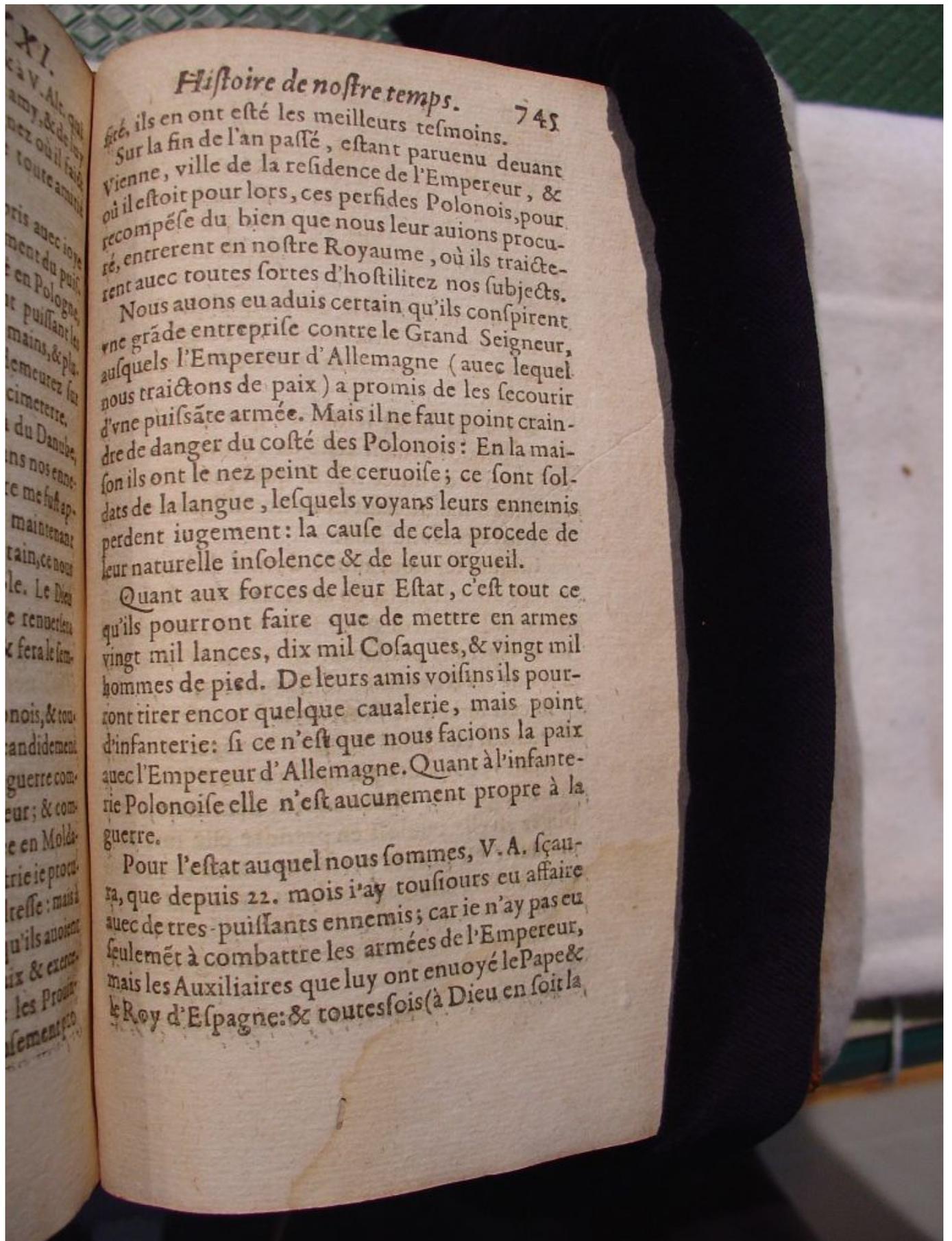
6. Si Christian Duc de Lignits, comme Capitaine de Silesie, suiuant sa promesse veut estre compris en ce traicté de paix, il le pourra faire dans six semaines: sinon il sera en la puissance de sa M. I. d'en disposer.

10. Iean George de Brandebourg Marquis de Jagerndorf, & Christian Prince d'Anhalt, cydeuant mis au ban & publiquement proscripts par sa M. I. ne seront nullement compris en ce traicté. Signé, Iean-George Electeur Duc de Saxe. Charles Frideric Duc de Munsterberg.

Après que ces articles furent signez & accordez, iour fut pris au 18. Feurier pour en rendre graces à Dieu, en faire la lecture, & en chanter le *Te Deum*, à la mode des Lutheriens: ce qui se fit dans la maison du Chasteau de Dresda. Premièrement fut chanté en Musique par des voix douces *Gloria in excelsis Deo*, on leur l'Epistre du Dimanche, on chanta *Christe qui luxes & Dies*: & après que l'Euangile du Dimanche fut recitee, on chanta *Aux firmamostere est Deus &c.* avec vne musique douce & vne musique generale d'instruments. Puis le Do-

*Ceremonies  
obseruees à la  
publicatiō de  
la paix de Si-  
lesie.*

1621\_745.jpg



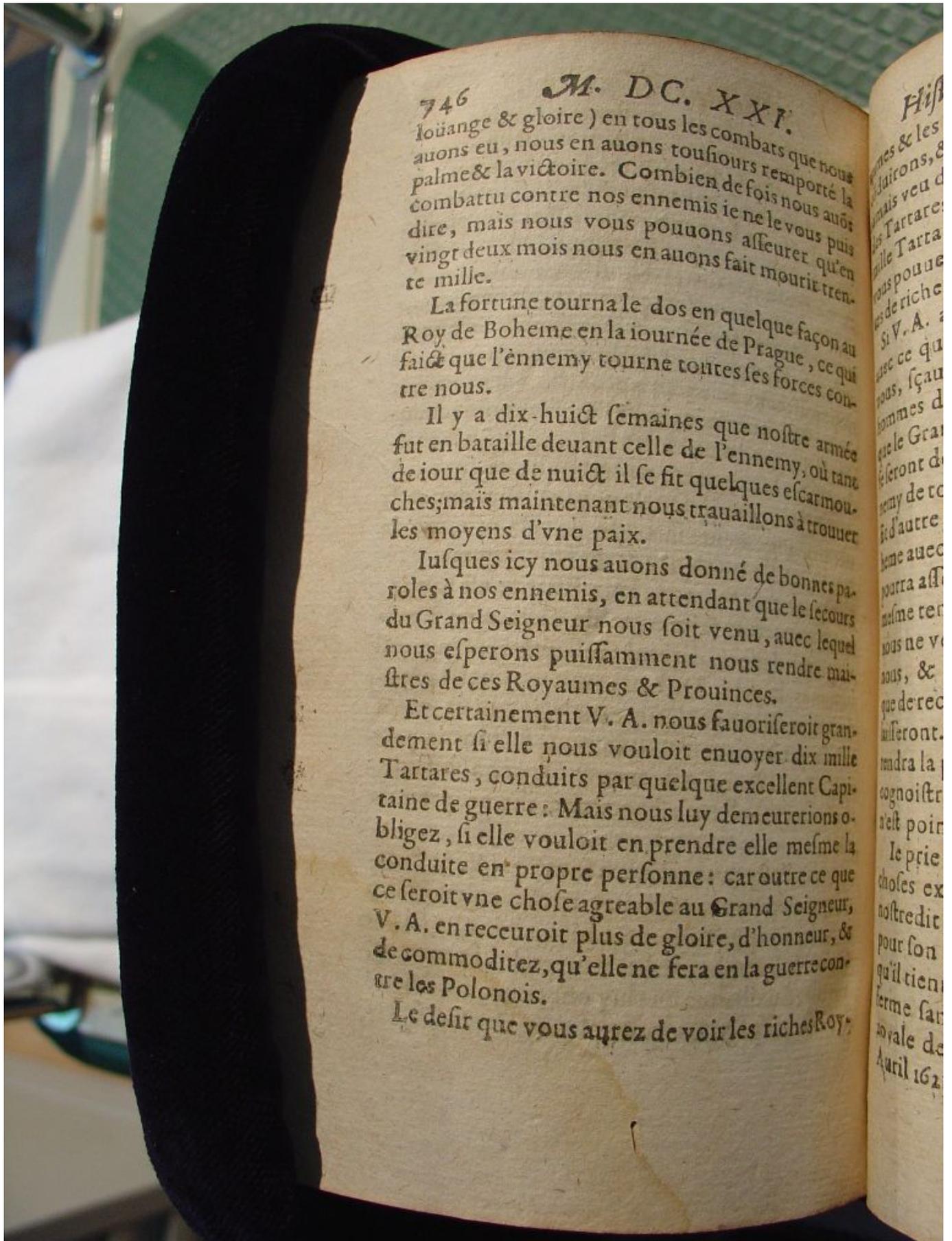
1621\_058.jpg



18 M. DC. XXI.  
leur Mathias Hoë Predicant de la Cour de l'E-  
lecteur, fit le Presche, qu'il diuisa en deux par-  
ties: la premiere. de l'impudete demande & sol-  
licitatiō que le diable fit à nostre Seigneur Iesus  
Christ; & la 2. La response que nostre Seigneur  
luy fist. Il accommoda d'une belle inuention  
ces deux parties de son presche. au subject du  
traicté de la paix de Silesie, de quoy il fut fort  
loué de tous les Auditeurs qu'il incita à la fin  
de son Presche de redre graces à Dieu pour ce-  
ste pacification. Apres on fit les prieres ordinai-  
res & la Confession: laquelle acheuee on com-  
mēca à chanter en Musique le *Te Deū Laudamus*:  
& pour fin celuy qui auoit leu l'Epistre donna  
la benediction aux assistans. A ce presche estoiet  
l'Eslecteur de Saxe, & l'Eslectrice sa femme,  
plusieurs Princesses & Dames de la maison de  
Saxe, & tous les Conseillers & Officiers dudit  
Eslecteur: Et le Duc de Munsterberg, la Du-  
chesse sa femmo, ses condeputez, & tous ceux  
de leur suite.

Le Presche fait on alla au Palais Senatorial  
ou l'Eslecteur s'estant assis au siege Iudicial cou-  
uert de riches tapis, son Chancelier Bernard  
Polnic, le President Gaspard Schœnberg, &  
Ioachim Lossé son premier Conseiller s'assirent  
en suite à sa gauche: Et le Duc de Munster-  
berg se mit à la droicte de l'Eslecteur y ayant vn  
peu d'espace entr'eux deux: & en suite dudit  
Duc de Munsterberg, s'assirent Adam Stangi  
Conseiller du Prince de Lignits, Reinhard Rose  
Sindic de Prestau, Jean Virth Sindic de Schwei-

1621\_746.jpg



746 M. DC. XXI.

louange & gloire) en tous les combats que nous auons eu, nous en auons tousiours remporté la palme & la victoire. Combien de fois nous auons combattu contre nos ennemis ie ne le vous auis dire, mais nous vous pouuons assurez qu'en vingt deux mois nous en auons fait mourir trente mille.

La fortune tourna le dos en quelque façon au Roy de Boheme en la iournée de Prague, ce qui fait que l'ennemy tourne toutes ses forces contre nous.

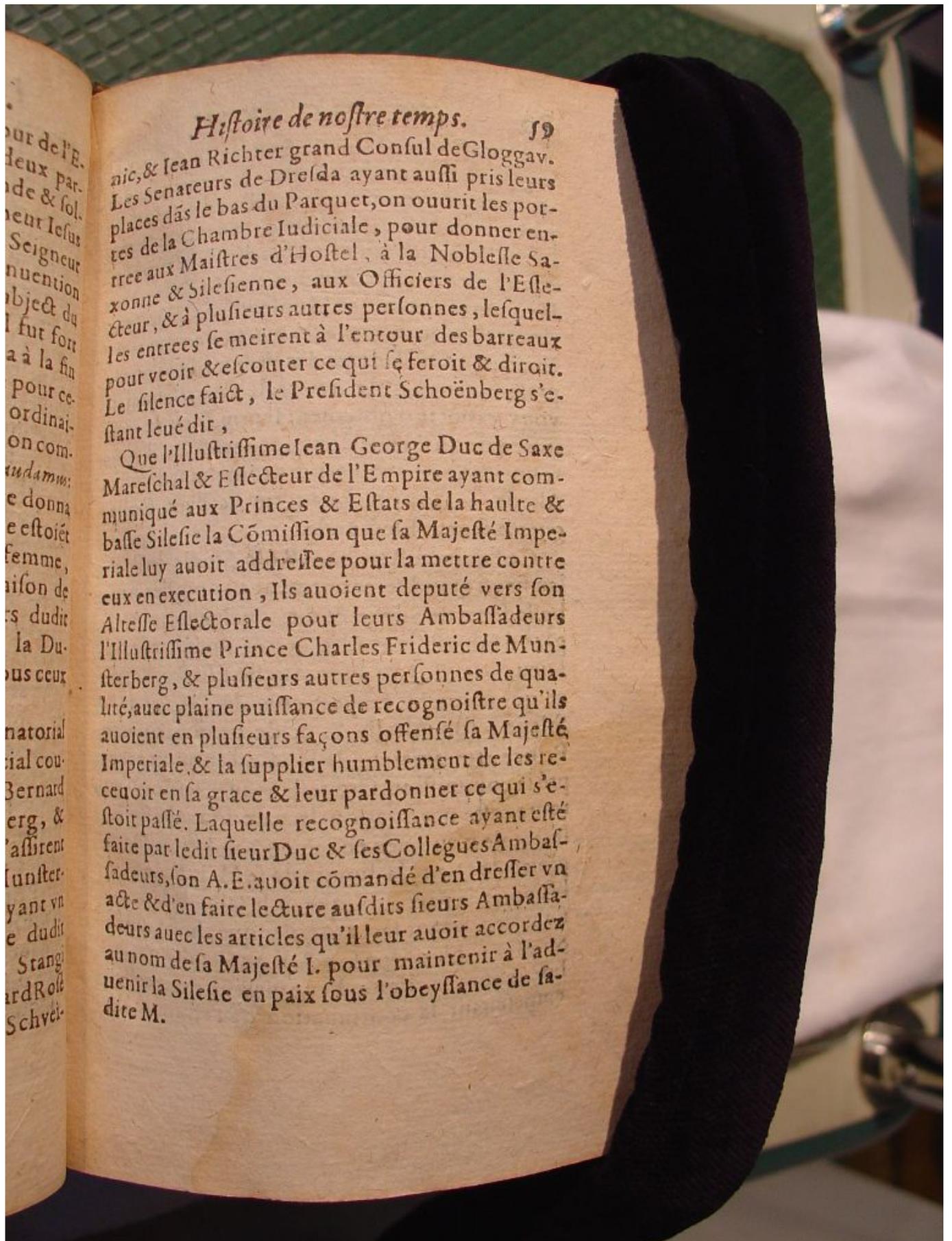
Il y a dix-huict semaines que nostre armée fut en bataille deuant celle de l'ennemy, où tant de iour que de nuit il se fit quelques escarmouches; mais maintenant nous trauaillons à trouuer les moyens d'une paix.

Iusques icy nous auons donné de bonnes paroles à nos ennemis, en attendant que le secours du Grand Seigneur nous soit venu, avec lequel nous esperons puissamment nous rendre maistres de ces Royaumes & Prouinces.

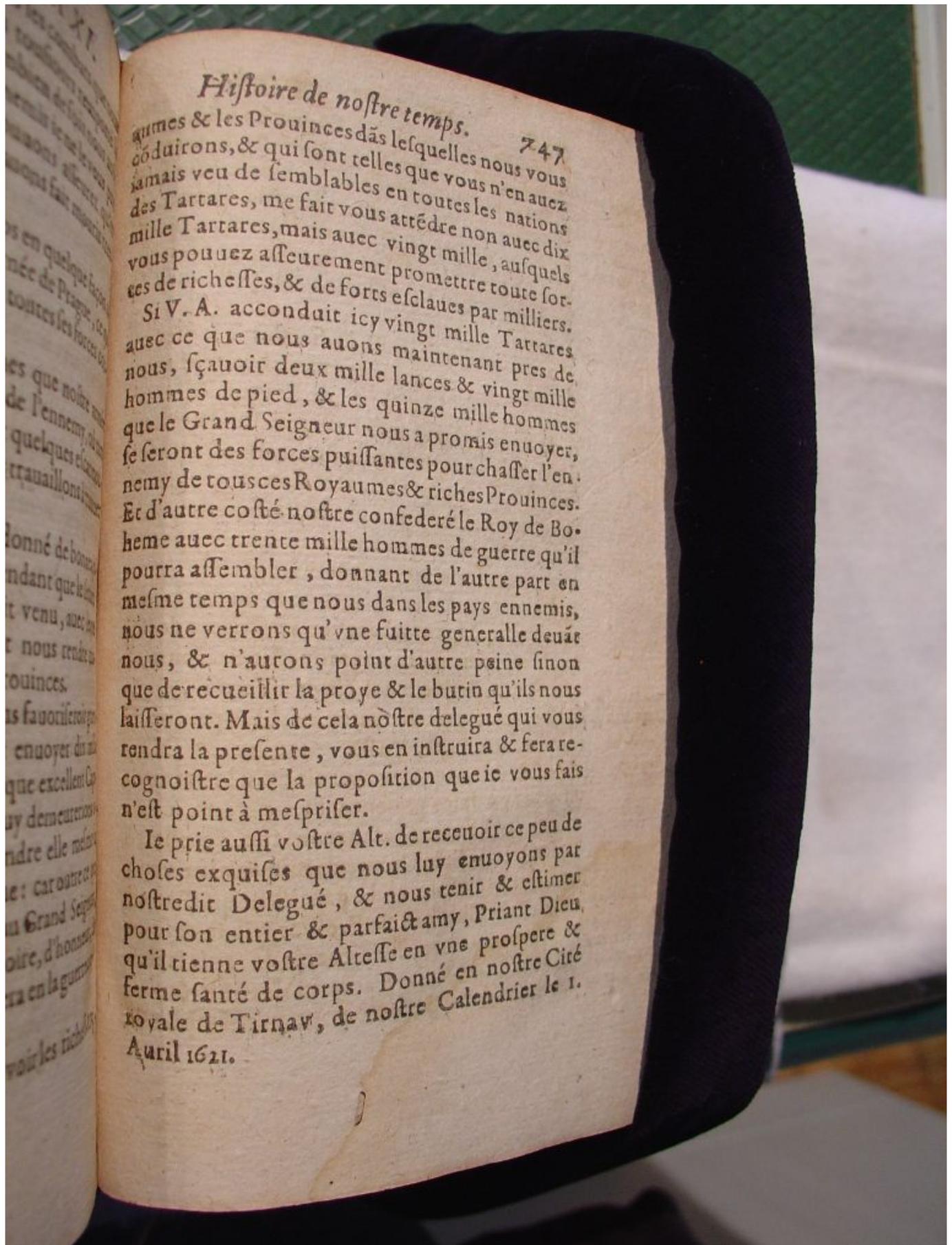
Et certainement V. A. nous favoriseroit grandement si elle nous vouloit enuoyer dix mille Tartares, conduits par quelque excellent Capitaine de guerre: Mais nous luy demeurerions obligez, si elle vouloit en prendre elle mesme la conduite en propre personne: car outre ce que ce seroit vne chose agreable au Grand Seigneur, V. A. en receuroit plus de gloire, d'honneur, & de commoditez, qu'elle ne fera en la guerre contre les Polonois.

Le desir que vous aurez de voir les riches Roy:

1621\_059.jpg



1621\_747.jpg



*Histoire de nostre temps.* 747  
quimes & les Prouinces dās lesquelles nous vous  
cōduirons, & qui sont telles que vous n'en auez  
jamais veu de semblables en toutes les nations  
des Tartares, me fait vous attēdre non avec dix  
mille Tartares, mais avec vingt mille, auxquels  
vous pouuez assurement promettre toute sorte  
de richesses, & de forts esclaves par milliers.  
Si V. A. accondait icy vingt mille Tartares  
avec ce que nous auons maintenant pres de  
nous, sçauoir deux mille lances & vingt mille  
hommes de pied, & les quinze mille hommes  
que le Grand Seigneur nous a promis enuoyer,  
se feront des forces puissantes pour chasser l'en-  
nemy de tous ces Royaumes & riches Prouinces.  
Et d'autre costē nostre confederē le Roy de Bo-  
heme avec trente mille hommes de guerre qu'il  
pourra assembler, donnant de l'autre part en  
mesme temps que nous dans les pays ennemis,  
nous ne verrons qu'une fuite generale deuant  
nous, & n'aurons point d'autre peine sinon  
que de recueillir la proye & le butin qu'ils nous  
laisseront. Mais de cela nostre deleguē qui vous  
rendra la presente, vous en instruira & fera re-  
cognoistre que la proposition que ie vous fais  
n'est point à mespriser.  
Ie prie aussi vostre Alt. de receuoir ce peu de  
choises exquisēs que nous luy enuoyons par  
nostredit Deleguē, & nous tenir & estimer  
pour son entier & parfaict amy, Priant Dieu  
qu'il tienne vostre Altesse en vne prospere &  
ferme santē de corps. Donnē en nostre Citē  
royale de Tirnav, de nostre Calendrier le 1.  
Auril 1621.

**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**